

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Acheteur public :

Commune de BIARS-SUR-CERE

Adjudicateur :

Monsieur le maire de la commune de BIARS-SUR-CERE

Adresse de l'acheteur public :

Mairie 32, avenue de la République 46130 BIARS-SUR-CERE

Objet de la consultation : Révision du POS et transformation en PLU

Type de marché: Marché de service en procédure adaptée selon l'article 28 du CMP

Début de la prestation: 1^{er} juillet 2011

Durée d'exécution : à l'initiative du bureau d'étude

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés solidaires ou conjoint

Sélection des candidatures, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du Code des Marchés Publics
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au chapitre "Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats " ci-après ;

Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats

Le dossier comprendra les renseignements demandés à l'article 45 du Code des Marchés Publics (CMP) et dans le règlement de la consultation.

Critères hiérarchisés du choix des offres :

- La valeur technique 50%
- Le prix des prestations 25%
- délai d'exécution des différentes phases 25 %

Date limite de réception des offres : (4 semaines après la date d'envoi à la publication)

Date de la publication : 12 mai 2011

Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Maire de BIARS-SUR-CERE 32, avenue de la République 46130 BIARS-SUR-CERE – Tél. 05 65 39 74 33
SYMAGE Mairie 46600 CREYSSE

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus :

Mairie de BIARS-SUR-CERE 32, avenue de la République 46130 BIARS-SUR-CERE (Tél 05 65 39 74 33)
mairiebiars@wanadoo.fr

Conditions d'obtention :

Envoi postal ou Envoi électronique

Adresse où les candidatures ou les offres doivent être transmises :

par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à la Mairie de BIARS-SUR-CERE

à BIARS-SUR-CERE le 12 mai 2011

Le Maire
Albert SALLE